

<https://www.pressegauche.org/Vivre-avec-moins-de-9-euros-par-jour-le-taux-de-pauvrete-extrême-augmente>



Vivre avec moins de 9 euros par jour : le taux de pauvreté extrême augmente

- International - Europe -



Date de mise en ligne : mardi 17 novembre 2020

Copyright © Presse-toi à gauche ! - Tous droits réservés

Selon les données du Secours catholique, qui a accueilli 1,4 million de personnes dans le besoin en 2019, la pauvreté extrême augmente en France. Et c'était avant la crise sanitaire et sociale liée à la pandémie.

photo et article tirés de NPA 29

Avec 2 à 9 euros de « reste pour vivre » par jour et par personne, qui serait en capacité de boucler son budget ? C'est l'alerte lancée par le nouveau rapport du Secours catholique qui dresse un état de la pauvreté en France en 2020 [1].

En 2019, cette association a accueilli 1,4 million de personnes en situation de pauvreté dont le revenu médian est de 537 euros par mois, soit largement en dessous du seuil de grande pauvreté (fixé par l'Insee à 715 euros par personne).

Le taux d'extrême pauvreté augmenterait de 27 points selon le rapport, avec un basculement particulièrement important pour les personnes seules et les familles monoparentales.

Parmi les données marquantes figure celle du « reste pour vivre », ce qu'il reste une fois déduites toutes les dépenses contraintes - loyer, factures d'eau ou d'électricité, assurance, abonnement téléphonique, dettes, cantine... Pour la moitié des personnes accueillies par le Secours catholique, le reste pour vivre est inférieur à 9 euros par jour.

Selon leurs calculs, une personne pour se nourrir a besoin d'au moins 7 euros par jour. Or, pour une famille sur quatre, ce reste à vivre est inférieur à 4 euros, ce qui implique qu'ils ne peuvent pas se nourrir correctement.

« Pres du quart des personnes que nous accueillons, essentiellement des étrangers dont la vie est suspendue, ne finissent pas à des avertissements administratifs, n'ont même aucune ressource financière », précise le rapport.

Les dépenses contraintes absorbent plus de la moitié des ressources des ménages en situation de précarité

Les dépenses contraintes représentent un poids considérable dans le budget des ménages en situation de précarité. Elles absorbent plus de la moitié (56 %) de leurs ressources disponibles et sont constituées pour l'essentiel par le logement et les dépenses d'énergie et d'eau [2], contre 30 % en 2011 [3].

Pour un quart des ménages, les dépenses pré-engagées absorbent plus des trois quarts des ressources disponibles ! Autrement dit, une fois l'ensemble des factures payées, ces ménages disposent de moins d'un quart de leur petit revenu à allouer à l'ensemble des autres dépenses de la vie courante.

Un ménage sur deux dispose de moins de 321 euros par mois pour couvrir l'ensemble des autres dépenses de la vie courante, incluant les frais de transport ou de santé, ainsi que leurs besoins de base en alimentation et en habillement.

« Alors il faut jongler, en permanence, trouver des solutions. Il faut se priver, se serrer la ceinture sur tout, ne chauffer qu'une pièce sur deux, parfois renoncer à recevoir chez soi ou de cliquer les invitations des enfants aux anniversaires, faute de pouvoir offrir un cadeau », illustre le rapport.

Cela se traduit par des impayés dont le montant médian est de 750 euros. Les dépenses alimentaires sont parfois privilégiées au risque de ne pas être en mesure de payer un loyer ou des factures.

Pour un revenu minimum garanti

« Notre rapport vient confirmer ce que la crise sociale actuelle a révélé au grand jour : notre système social ne protège plus suffisamment les plus pauvres », résume la présidente du Secours Catholique, Véronique Fayet. Or, « plus on aide les personnes qui sont en situation de pauvreté, plus on facilite leur retour à l'emploi ». L'association milite donc « pour un plancher social qui nous protège tous ».

Elle demande l'instauration d'un revenu minimum garanti sans contreparties. Ce dernier marquerait quatre inflexions fortes par rapport au RSA. Son montant serait de 893 euros, un niveau jugé « suffisant » par le Secours catholique pour permettre de vivre une existence sans privation majeure.

Ce minimum vital doit également être accessible aux jeunes de plus de 18 ans et aux étrangers de plus de 3 mois. Il doit aussi constituer un véritable revenu de base, inaliénable, sans contreparties. Enfin, son versement doit être automatisé pour réduire le risque de non-recours. En 2019, entre 29 % et 39 % des ménages éligibles au RSA ne le percevaient pas.

Enfin, d'après la présidente du Secours catholique interviewée par Le Parisien, la barre des 10 millions de pauvres risque d'être franchie en 2020, alors que la France comptait 9,3 millions de personnes vivant sous le seuil de pauvreté monétaire, soit 1063 euros par mois, en 2018. Quasiment une personne sur six.

Sophie Chapelle 12 novembre 2020

<https://www.bastamag.net/>